

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY  
POITRAS, LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024 À 19h00.**

**Sont présent.es :**

Guy Coté, maire	
Éric Larocque, conseiller :	siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller :	siège n° : 3
Mme Danielle Michaud, conseillère:	siège n° : 5
Mme Edith Simard, conseillère:	siège n° : 6

Est aussi présente : Mme Marie-Pier Larouche, directrice générale et trésorière-greffière

Les membres du Conseil forment quorum.

**Sont absent.e.s :**

M. Alain Bachand, conseiller :	siège n° : 1
Mme Valérie Desbiens, conseillère :	siège n° : 4

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

9 personnes sont présentes à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024**
- 4. LECTURE ET ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2024**
- 5. CONSEIL MUNICIPAL**
  - 5.1. Communications du maire et suivi des conseillers.
- 6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 7.1. Liste des comptes payés et à payer.
  - 7.2. Horaire d'ouverture du bureau municipal.
  - 7.3. Dates de fermeture du camping municipal et du bureau touristique.
  - 7.4. Soutien au dépôt de projet pour une aire protégée entre Godbout et Pointe-des-Monts.
  - 7.5. Offre de service de Mégagest pour de la formation.
  - 7.6. Offres de service de Construction HDMS et de Groupe Cadoret pour les travaux de déplacement et remplacement du tuyau d'évacuation des eaux de surface sur une section de la rue Monseigneur Labrie.

7.7. Acceptation de l'offre de service de SPE valeur assurable pour l'évaluation des bâtiments municipaux pour des fins d'assurance.

7.8. Acceptation de l'offre de service de madame Julie Simard, Services conseils en Gestion, marketing, développement socio-économique et urbanisme pour des fins de préparation du projet de règlement de démolition.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

## 11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1. Adoption de la politique de remboursement des frais pour les non-résidents pour les activités culturelles, artistiques et sportives

## 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

## 13. VARIA

13.1. \_\_\_\_\_

13.2. \_\_\_\_\_

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Réjean Sini

2024-09-01

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Mme Danielle Michaud

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-09-02

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

**CONSIDÉRANT** Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Éric Larocque

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024 soit approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2024**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2024 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Danielle Michaud

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2024 soit approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. CONSEIL MUNICIPAL**

##### **5.1 Communications du maire et des conseillers**

**Maire (notes);**

- M. le maire revient sur les prétendus travaux sur la rampe de mise à l'eau de Baie-Trinité. Il mentionne qu'à la suite de discussions avec M. Doyle, directeur de la Municipalité voisine, les travaux ne sont pas réalisés par celle-ci, mais bien par Pêches et Océans Canada et ne concerne pas la rampe de mise à l'eau.
- Mise à jour sur les démarches en cours pour la réfection de notre propre mise à l'eau. Des demandes de soumissions sont en cours.
- L'ingénieur qui a été mandaté pour réaliser les plans et devis du pont de la petite rivière Godbout a fait une visite et préparera les plans et devis d'ici le mois d'octobre. Selon l'ingénieur, aucune demande de certificat d'autorisation à l'environnement ne sera nécessaire pour ce projet.
- Vitesse dans la Municipalité : on récolte actuellement des données sur la sécurité dans le village.
- Bref retour de la part de M. le maire sur la rencontre avec le MTQ concernant les travaux situés entre le territoire de Baie-Trinité et Godbout sur la 138.
- Godbout s'active : Les vélos seront en service mercredi prochain, selon le conseil municipal.
- Bac brun : une soirée d'information aura lieu le 17 octobre à la Salle Guy Poitras à 18h00 à propos de l'utilisation des bacs bruns, nous informe M. Côté.
- Grabuge : M. le maire indique qu'il dénonce le grabuge réalisé dans les dernières nuits dans les rues de la municipalité de Godbout et que des caméras seront installées à certains endroits stratégiques dans la Municipalité.
- Lumières de rue : M. Guy Côté indique qu'Hydro-Québec demande de nombreux formulaires et a des délais importants et que le conseil souhaite mettre des lumières plus esthétiques dans la section considérée comme le centre-ville.
- Renouvellement du rôle d'évaluation : M. Côté indique qu'une soirée d'information est à venir en automne à ce sujet.

### **Conseillers (notes);**

- Édith Simard mentionne qu'il y aura une rencontre avec Mme Julie Simard, urbaniste, ce jeudi, au sujet de la refonte de la réglementation
  
- Image de marque (Mme Danielle Michaud): nous planifions un lancement prochainement
- Édith Simard nous communique des informations sur la bibliothèque : une rotation de près de 1 000 documents avec le réseau BIBILIO de la Côte-Nord. Le 28 septembre à 10h30 il y aura présentation d'une pièce de théâtre intitulée « Je donne ma langue aux chats » au gymnase de l'école.
  
- Mme Danielle Michaud nous parle de la programmation du Club de l'âge d'or :
  - Brunch : 3 novembre
  - Bingo : 9 novembre et 7 décembre
  - Noël des enfants : 8 décembre
  - Souper de Noël de l'âge d'or : 14 décembre

## **6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-09-04**

#### **7.1 Liste des comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés et à payer a été déposée pour approbation par les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires disponibles aux fins d'effectuer les paiements.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Danielle Michaud

D'autoriser le paiement des comptes payés et à payer d'un montant total de 27 729.76 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-09-05**

#### **7.2 Horaire d'ouverture du bureau municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Godbout a maintenant une ressource en charge de la réception au bureau municipal

**CONSIDÉRANT QUE** cette personne est présente à temps plein.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** M. Réjean Sini

**QUE** le bureau municipal retourne à son horaire normal, soit, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

**QUE** cet horaire soit appliqué à compter du 9 septembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-09-06

### **7.3 Date de fermeture du camping municipal et du bureau d'information touristique**

**CONSIDÉRANT QUE** le camping municipal et le bureau d'information touristique opèrent de façon saisonnière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affluence de visiteurs et de touristes diminue de façon importante à partir du mois de septembre et, plus particulièrement, après la fête du Travail;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Édith Simard

**D'autoriser** la fermeture hivernale du bureau d'information touristique et du camping municipal en date du 22 septembre 2024.

**QUE** la dernière semaine travaillée des employés saisonniers attirés à ces opérations, soit celle du 22 septembre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-09-07

### **7.4 Soutien au dépôt de projet pour une aire protégée entre Godbout et Pointe-des-Monts**

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à protéger 30% des terres et océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godbout reconnaît que le territoire, autant terrestre que maritime, situé entre Godbout et Pointe-des-Monts, au sud de la route 138 est une richesse inestimable à préserver pour sa beauté et sa diversité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godbout souhaite réaliser ou encourager la réalisation de projets qui sont en adéquation avec les usages permis dans une aire protégée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godbout considère que la création de cette réserve aura des impacts environnementaux, sociaux et économiques positifs sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** des phases d'analyse et de concertation seront portées par le gouvernement et permettront de rassembler toutes l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux territoires à protéger en priorité dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la priorisation des territoires à protéger prendra en compte les parties prenantes régionales;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. Réjean Sini

**QUE** la Municipalité de Godbout appuie l'analyse par le gouvernement du Québec de la proposition de création d'une aire protégée déposée par M. Chesnaux impliquant le territoire situé entre Godbout et Pointe-des-Monts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-09-08

### **7.5 Offre de services de Mégagest pour de la formation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godbout a engagé une nouvelle ressource temporaire au poste de secrétaire trésorière-greffière adjointe;

**CONSIDÉRANT QUE** cette personne devra opérer le système comptable PG Solutions, un produit de Mégagest et ce, de façon quotidienne;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Danielle Michaud

**D'ACCEPTER** l'offre de formation de Mégagest, incluant deux demi-journées de formation privée, en mode virtuel, sur l'utilisation du logiciel PG solutions. Le montant de ces deux formations ne dépassera pas 1 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-09-09

**7.6 Offres de services de Construction HDMS et de Groupe Cadoret pour les travaux de déplacement et remplacement du tuyau d'évacuation des eaux de surface sur une section de la rue Monseigneur Labrie**

**CONSIDÉRANT QUE** le tuyau d'évacuation des eaux de surface présent dans la rue MGR Labrie, sur la section entre la rue St-Régis et le chemin Conrad, occasionne des problèmes d'inondations sur certaines propriétés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette installation empiète sur les lots de certains résidents;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Édith Simard

**D'ACCEPTER** les offres de services des entreprises, Constructions HDMS et de Groupe Cadoret, permettant de délimiter les terrains et la rue et de réaliser les travaux de changement et de relocalisation du tuyau d'évacuation des eaux. Ces travaux s'élèveront à 2 968\$ plus taxes pour l'arpentage et 16 900 \$ plus taxes pour la réalisation des travaux.

2024-09-10

**7.7 Acceptation de l'offre de service de SPE Valeur Assurable pour l'évaluation des bâtiments municipaux pour des fins d'assurance**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie d'assurance de la Municipalité de Godbout, Tremblay Assurance, recommande une évaluation des bâtiments par celle-ci afin de les assurer adéquatement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a peu de données sur la valeur réelle de reconstruction de ses bâtiments;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme SPE Valeur Assurable est spécialisée dans le domaine de l'évaluation immobilière et est recommandée par Tremblay Assurance;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Larocque**

**D'ACCEPTER** l'offre de service de SPE Valeur Assurable, d'un montant de 5 760 \$ afin de réaliser l'évaluation des immeubles de la municipalité. Cette évaluation comprend :

- Une description détaillée de chacun des éléments de la construction des bâtiments ainsi que les équipements fixes servant à l'utilisation du bâtiment;
- Le calcul détaillé du coût de remplacement, reconstruction et ou reproduction au pied carré par la méthode des composantes (Marshall & Swift)
- Le résumé général des valeurs incluant les frais d'architecte, les frais de démolition, de déblai et les taxes;
- Un croquis à l'échelle des bâtiments;
- Un dossier photographique.

Et ce, pour 7 bâtiments municipaux.

2024-09-11

**7.7 Acceptation de l'offre de service de madame Julie Simard, services conseils en gestion, marketing, développement socio-économique et urbanisme pour des fins de préparation du projet de règlement de démolition des immeubles**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godbout est dans l'obligation légale d'adopter un règlement sur la démolition des immeubles et ce, avant le 30 avril 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godbout n'a pas de service d'urbanisme à l'interne;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Édith Simard

**D'ACCEPTER** l'offre de service d'un montant de 1 500\$ de Mme Julie Simard, services conseils en gestion, marketing, développement socio-économique et urbanisme pour des fins de préparation dudit règlement, en vue de son adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Projet d'atténuation des feux de forêts – Étape acceptabilité sociale. Le projet durera ensuite deux étés.
- Feux de forêt : nous avons une rencontre à venir pour évaluer la possibilité d'installer des bornes sèches.

**9. TRAVAUX PUBLIC**

Pas de point à traiter

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

Pas de point à traiter.

**11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2024-09-12

**11.1 Adoption de la politique de remboursement des frais pour les non-résidents pour les activités culturelles, artistiques et sportives**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'activités culturelles, artistiques et sportives sur le territoire de Godbout est limité;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités avoisinantes chargent des frais supplémentaires d'inscription pour les non-résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Godbout souhaite encourager la pratique de ce type d'activités par ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** M. Réjean Sini

**D'ADOPTER** la version 09-2024 de la Politique de remboursement des frais pour les non-résidents pour les activités culturelles, artistiques et sportives

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 12. VARIA

12.1 \_\_\_\_\_

12.2 \_\_\_\_\_

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une personne demande pourquoi l'affichage à la Grande Rivière interdisant les campeurs de s'installer ne sont plus en place. M. le maire dit qu'elles ont été volées. Un projet est en cours pour fermer la Grande Rivière.
- Un citoyen demande si cela est possible de dégager la rampe de mise à l'eau avant la fin de semaine pour le début de la saison de la chasse aux canards. Mme Larouche mentionne qu'elle fera l'appel nécessaire.
- Le tir au fusil dans la baie : le règlement actuel demande aux chasseurs de se placer à 200 mètres du bord, actuellement. M. le maire indique que la distance pourrait être modifiée car des plaintes ont été déposées, des citoyens ayant eu peurs. Le bruit peut aussi être problématique et déranger, surtout au petit matin ajoute un citoyen.
- Un citoyen questionne sur ce qui est arrivé aux poteaux décoratifs à la Grande-Rivière. M. le maire indique qu'ils étaient brisés et ils ont été enlevés par l'équipe des travaux publics.
- Des employés de la S.Q. ont passés quelques jours dans le village pour faire du radar et un citoyen mentionne que ça a fait une grande différence sur la vitesse des véhicules allant au bateau.

2024-09-13

### 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Danielle Michaud

**DE** lever l'assemblée il est 20h08

\_\_\_\_\_  
Guy Côté  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie Pier Larouche  
Directrice générale, greffière-trésorier